



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CES/2006/20
28 mars 2006

FRANÇAIS
Original: RUSSE

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMMISSION DE STATISTIQUE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Cinquante-quatrième réunion plénière
Paris, 13-15 juin 2006
Point 6 de l'ordre du jour

SÉMINAIRE SUR LES RECENSEMENTS DE LA POPULATION
ET DES HABITATIONS

Expérience du recensement de la population de 1999 et
organisation des préparatifs du recensement de 2009¹

Présenté par le Bureau de statistique de la République du Kazakhstan

1. Après leur accession à l'indépendance, les pays de la CEI ont mené leurs premiers recensements nationaux dans le cadre du cycle de recensements de 2000, conformément aux recommandations de l'ONU. Le Kazakhstan a été l'un des pionniers du processus de recensement dans les pays postsoviétiques. Le premier recensement national indépendant y a été réalisé avec succès entre le 25 février et le 4 mars 1999.
2. Le recensement de 1999 a été organisé et mené dans des conditions à tous points de vue différentes des recensements effectués pendant la période soviétique. Le programme de ce recensement tenait compte des changements radicaux intervenus dans le développement socioéconomique du pays et la structure de la société, tout en conservant la continuité nécessaire à la comparaison des matériaux du futur recensement avec les résultats des recensements précédents. En outre, les indicateurs ont été rapprochés autant que possible de leurs analogues internationaux. La compatibilité de ces principales orientations est la pierre angulaire de l'organisation du recensement de 1999.

¹ Ce document a été préparé à l'invitation du secrétariat.

3. Le programme du recensement a été convenu et approuvé par les scientifiques et les employés des diverses organisations du pays, en tenant compte des recommandations de l'ONU et d'autres organisations internationales. Il comportait 23 questions, dont 18 questions à caractère démographique et socioéconomique et 5 questions concernant les conditions de logement de la population.
4. Une des grandes innovations a consisté à prendre les ménages comme unité d'observation. Le fait de passer à une prise en compte des ménages n'a pas empêché d'obtenir des informations générales sur la famille.
5. La principale différence a consisté à inclure dans le programme des questions telles que le statut professionnel de la personne (employeur, salarié ou chômeur, actif ou inactif) et à y reformuler les questions sur les sources de revenus.
6. À la différence des recensements précédents, on a introduit des questions telles que le niveau de maîtrise de la langue officielle (le kazakh), la citoyenneté et le nombre de personnes vivant ensemble dans une maison individuelle, ainsi que de nouveaux indicateurs des processus migratoires, qui ont permis de suivre les mouvements de population des dix dernières années. Pour la première fois, les résultats du recensement ont été traités à l'aide d'une méthode de numérisation de l'information des feuilles de recensement, au moyen d'un appareil spécial. Les appareils allemands les plus innovants en matière de comptage numérisé ont été utilisés pour traiter les matériaux du recensement. Pratiquement aucun pays de la CEI n'avait fait cela à l'époque. Les cinq centres de calcul régionaux qui ont été créés auprès des bureaux de statistique des *oblast* d'Aktioubine, du Kazakhstan oriental, de Karaganda, et du Kazakhstan méridional, et le Bureau de statistique lui-même, ont été équipés de réseaux locaux de calcul et de serveurs, y compris de numériseurs pour le comptage optique et le traitement de l'information contenue sur les feuilles de recensement de quelques régions de la République.

I. BASE JURIDIQUE DU RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 1999

7. Conformément à la décision du Conseil des directeurs des services de statistique des États membres de la CEI du 30 mars 1995, ainsi qu'à l'ordonnance du Comité économique inter-États de l'Union économique de la CEI du 16 octobre 1995, et eu égard aux recommandations pour les recensements de la population et des habitations de l'an 2000, on a estimé qu'il serait utile de présenter aux gouvernements des pays indépendants, suivant les modalités établies, des propositions sur l'organisation des prochains recensements de la population dans les pays de la CEI au début de l'année 1999. Le Gouvernement kazakh a créé toutes les conditions juridiques nécessaires à la conduite du premier recensement national de la population de cette nouvelle page de l'histoire du pays, qui s'est déroulé du 25 février au 4 mars 1999. Le Gouvernement a adopté à cette fin les ordonnances n^{os} 389 et 1519, du 3 avril 1995 et du 11 décembre 1996, respectivement.

8. Conformément à ces textes réglementaires:

a) Il a été établi que la responsabilité de la préparation, de la conduite, de l'élaboration, de la généralisation analytique et de la publication des résultats du recensement incomberait au Bureau de statistique et à ses organes régionaux;

- b) Des délais ont été fixés pour la conduite de tous les préparatifs du recensement;
- c) Des tâches concrètes ont été attribuées aux organes centraux et locaux du pouvoir exécutif;
- d) Il a été créé une commission nationale du recensement, composée des dirigeants des ministères et des départements;
- e) Un calendrier du recensement et les principales dispositions logistiques concernant sa réalisation ont été établis;
- f) Le mécanisme de sélection et d'approbation du personnel temporaire pour le recensement, ainsi que les modalités de son recrutement et de sa rémunération, ont été définis.

II. PRÉPARATIFS DU RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 1999

9. Les organes exécutifs centraux, dont la majorité ont fait contribuer leurs subdivisions territoriales à ces travaux, ont participé, avec les organes de statistique nationaux, à la préparation et à la conduite du recensement, selon leur compétence.
10. Pour coordonner l'action des organes engagés dans la préparation et la conduite du recensement et en tirer efficacement parti, une commission nationale du recensement a été créée, que présidait le Vice-Premier Ministre et qui était composée des dirigeants des ministères et des départements. Des commissions analogues ont été créées dans toutes les régions du pays.
11. On a mis en œuvre un ensemble de mesures préparatoires prioritaires pour le recensement dans les délais fixés par le Gouvernement.
12. Conformément au calendrier, des dispositions méthodologiques et logistiques ont été élaborées pour la conduite du recensement, qui ont été approuvées en 1997, au moment où était effectué un recensement d'essai dans le district de Saryagach (Kazakhstan méridional). D'après les résultats de cet essai, des ajustements ont été apportés au programme et aux dispositions logistiques et méthodologiques du recensement de 1999.
13. En 1997-1998, des travaux ont été entrepris pour dresser de nouvelles listes des districts, régions rurales (*aoulnye okrougui*), et administrations d'agglomération et pour en préciser les limites. On a mis en ordre les adresses, les noms de rues, la numérotation des quartiers, immeubles et appartements, des ruelles, des places, etc., dans les localités.
14. En même temps, sur ordre des organes exécutifs locaux, des matériaux cartographiques ont été produits en quantité nécessaire: des plans schématiques des districts et des localités (petites et grandes villes et *aouls*) ont été réalisés par l'Agence de gestion des ressources foncières et par d'autres organismes publics.
15. Au cours de la même période, on a vérifié que le registre de la population urbaine et rurale du pays était exact et complet.

16. Les mesures mises en œuvre pour préciser les limites des agglomérations urbaines, vérifier les noms de rues et la numérotation des immeubles et appartements et réaliser des matériaux cartographiques ont constitué une base pour établir des listes d'immeubles dans les agglomérations urbaines et les principales localités rurales de 5 000 habitants et plus, et des listes de localités rurales.

17. Pour dresser des listes d'immeubles, on a recruté en 1998 du personnel temporaire d'enregistrement. La charge de travail établie pour chaque agent d'enregistrement était de 45 immeubles par jour en moyenne.

18. Les secrétaires des administrations territoriales d'*aouls* et d'agglomération se sont employés simultanément à dresser des listes des localités rurales et à préciser les effectifs de la population.

19. Au vu des listes d'immeubles des agglomérations urbaines et grandes localités rurales et des listes de localités rurales, les organes de statistique régionaux ont établi, selon le calendrier, des plans logistiques pour la conduite du recensement, avec la participation active des commissions territoriales du recensement. À l'issue de ces travaux, le territoire national a été divisé en districts de recensement et secteurs d'instructeurs et de dépouillement.

20. Au vu des plans logistiques établis par les organes locaux pour la conduite du recensement, les besoins en effectifs pour le recensement ont été évalués à 88 200 personnes. Le territoire de la République a été divisé en 1 463 districts de recensement, 11 706 secteurs d'instructeurs et 55 591 secteurs de dépouillement. On a également évalué le nombre de personnes nécessaire au recensement dans les lieux où les personnes sont de passage: les hôtels, les hôpitaux, les gares ferroviaires, les aéroports, les gares routières et les trains de long parcours.

21. En 1998, l'ensemble des instruments à utiliser dans le cadre du recensement a été définitivement approuvé, publié et remis aux organes de statistique territoriaux. Des mesures ont été mises en œuvre pour assurer le recensement sur le plan matériel, technique et financier. En particulier, des offres ont été faites et l'on a procédé à l'achat de fournitures de bureau et d'équipement, de dossiers de recensement et de casiers destinés à conserver la documentation relative au recensement, et d'autres matériels.

22. La sélection et la formation du personnel temporaire pour le recensement ont été effectuées préalablement. La formation a été menée sous forme de séances d'information spécialement organisées, accompagnées de travaux pratiques et d'une vérification des connaissances.

23. Les effectifs ont été recrutés parmi les employés des établissements publics, les enseignants et les étudiants d'établissements d'enseignement supérieur et secondaire spécialisé, ainsi que les chômeurs inscrits à l'agence pour l'emploi.

24. Les directeurs adjoints des sections statistiques de district (sections urbaines) participant au recensement ont été engagés pour trois mois et demi, les chefs des districts de recensement et leurs assistants pour 58 jours de travail, les instructeurs-contrôleurs des agglomérations urbaines pour 29 jours, ceux des localités rurales pour 31 jours et les recenseurs pour 21 jours.

25. Des locaux équipés, des moyens de communication, des meubles et des fournitures, ainsi que des véhicules de transport, ont été mis à la disposition de pratiquement toutes les subdivisions qui devaient préparer et mener le recensement, et recevoir, traiter et conserver les matériels.

26. Les activités de sensibilisation collective menées par les organes de statistique nationaux en collaboration avec d'autres institutions participant au recensement (le Ministère de la culture, de l'information et des sports, l'entreprise nationale «Agence d'information kazakhe (Kazinform)», les entreprises audiovisuelles et d'autres médias) ont beaucoup contribué à populariser le recensement.

III. RECHERCHE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA POPULATION (ACTIVITÉS DE TERRAIN)

27. Conformément au calendrier, avant le début officiel du recensement, un recensement anticipé a été mené dans les lieux, les localités et les zones de transhumance écartés, avec lesquels les liaisons de transport et de communication auraient été extrêmement difficiles pendant la période du recensement général. Les données reçues dans le cadre de ce recensement anticipé ont été ajoutées à celles du recensement général.

28. Du 19 au 24 février 1999, les recenseurs ont effectué une visite préalable des immeubles (y compris des immeubles non résidentiels), où pouvait vivre la population. Le but de ces visites préalables était, avant tout, de familiariser les recenseurs avec les limites de leurs secteurs, d'expliquer aux répondants vivant dans leur secteur les modalités de déroulement des opérations et de fixer une heure de visite qui leur convienne.

29. Le recensement a commencé à 8 heures du matin le 25 février 1999. On a inscrit toutes les personnes qui se trouvaient dans chaque immeuble à minuit, la nuit du 24 au 25 décembre 1999 (dit le «moment critique»), y compris les personnes y vivant de manière temporaire. À cet égard, les personnes mortes avant le moment critique ou nées après celui-ci n'ont pas été comptées, ce qui a donné une sorte d'instantané de l'ensemble de la population.

30. Les recenseurs ont inscrit tous les ressortissants kazakhs, les ressortissants étrangers et les apatrides qui se trouvaient sur le territoire du Kazakhstan à la date du recensement, ainsi que les ressortissants kazakhs résidant en permanence au Kazakhstan, mais temporairement absents à cette date. Les habitants ont été inscrits d'après leur lieu de résidence permanente (habituelle), c'est-à-dire la localité, l'immeuble, l'appartement ou la chambre où la personne interrogée passait la plus grande partie de son temps. Les réponses ont été notées sans vérification d'identité.

31. En moyenne, dans le pays, chaque recenseur a recueilli, au moment du recensement, des informations sur 350 personnes dans les agglomérations urbaines (le plan logistique prévoyait 348 personnes) et 300 personnes dans les localités rurales (299 d'après le plan logistique).

32. En tout, 88 253 agents de recensement ont travaillé, y compris ceux qui étaient chargés des lieux où les personnes sont de passage (les réserves, les hôtels, les centres de santé, les trains, etc.). Sur ce nombre, on comptait 209 directeurs adjoints de section statistique de district

(sections urbaines), 3 410 chefs de district de recensement et leurs assistants, 14 566 instructeurs-contrôleurs et 70 068 recenseurs.

33. Après le recensement, les instructeurs-contrôleurs et les recenseurs ont effectué du 5 au 10 mars 1999 des visites de contrôle, dans le but d'établir si personne n'avait été oublié ou inscrit par erreur par le recenseur. À cet effet, et pour éviter les doubles comptages, on a utilisé des formulaires de contrôle et des documents d'information sur le déroulement du recensement.

34. Les résultats des travaux effectués pendant toute la période du recensement et lors des visites de contrôle ont été analysés et examinés chaque jour. Le déroulement des opérations était contrôlé par le biais d'informations quotidiennes envoyées par les bureaux de statistique d'*oblast* (ou urbains) au Bureau central. Certains Ministères ont aussi effectué des recensements: le Ministère de la défense et de l'intérieur dans ses lieux fermés au public, le Ministère des affaires étrangères pour les ressortissants kazakhs expatriés, le Ministère des transports et des communications dans les trains, les aéroports, les gares ferroviaires et routières.

IV. RÉCEPTION ET TRAITEMENT DES DOCUMENTS ISSUS DU RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 1999

35. Les feuilles de recensement remplies par les recenseurs ont été vérifiées dans les secteurs d'instructeurs et les districts de recensement. C'est là aussi qu'on a procédé au tri et à la vérification des formulaires de contrôle qui, comme les informations sur le déroulement du recensement, ont été utilisés pour compléter les données et en assurer la qualité et pour exclure les omissions éventuelles et les doubles inscriptions dans les documents issus du recensement. Ces documents ont ensuite été transmis aux sections statistiques de district (ou sections urbaines).

36. Après une vérification complémentaire, les sections statistique de district (ou sections urbaines) ont transmis les documents de recensement complétés aux bureaux de statistique des *oblast* (ou des villes), où les données ont été encodées puis transmises à des centres de calcul régionaux pour traitement.

37. Les bases de données établies par les centres de calcul régionaux ont ensuite été remises au centre d'information et de calcul du Bureau de statistique afin de créer une base de données centralisée, de produire des tableaux de résultats et de gérer la base de données sur le recensement.

V. PUBLICATION DES RÉSULTATS DU RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 1999

38. Les résultats du recensement sont d'un grand intérêt pour le public, tant d'un point de vue théorique que d'un point de vue pratique. Les premiers résultats préliminaires du recensement ont été divulgués en mai 1999 lors de conférences de presse organisées à l'intention des médias, des scientifiques, des spécialistes des ministères et des départements, et des représentants d'organisations internationales, entre autres.

39. La publication des documents issus du recensement de 1999 s'est déroulée en trois étapes.

40. Pendant la première étape, en 1999, un dénombrement préliminaire de la population répartie par sexe et par lieu de résidence, a été publié, suivi d'un manuel, «Résultats préliminaires du recensement de la population de 1999 en République du Kazakhstan», et d'un recueil, «Exposé succinct du recensement de la population de 1999 en République du Kazakhstan».

41. Pendant la deuxième étape, en 2000, des recueils thématiques et des manuels ont été édités sous 13 titres, dans lesquels on a publié des données sur la population d'après des indicateurs sociodémographiques et économiques, tels que le nombre et la répartition des habitants, le niveau d'éducation, la migration, la composition par nationalité et la maîtrise des langues, les sources de revenus et l'activité de la population, et le nombre de ménages et leur taille.

42. Pendant la troisième étape, en 2001, on a élaboré et publié 15 recueils et manuels thématiques, 48 recueils et manuels régionaux et 10 manuels dans la langue officielle.

43. Dans les recueils et les manuels thématiques, les données caractérisant la population en fonction du sexe et de l'âge, de la situation matrimoniale, du niveau d'éducation, du lieu de naissance et de la citoyenneté, de l'activité et des conditions de logement ont été présentées dans leur ensemble, et des données sur les femmes, la jeunesse, la population inactive et les personnes se trouvant temporairement sur le territoire de la République ont également été citées.

44. Environ 80 documents analytiques divers (rapports, communiqués de presse, articles, etc.) ont été établis spécialement à l'intention des médias et du grand public. Beaucoup d'entre eux ont été publiés dans la presse périodique. Les utilisateurs ont pu accéder à toute l'information sur le recensement de la population sur une page spéciale diffusée sur l'Internet et le site Web du Bureau de statistique.

VI. PRÉPARATIFS DU RECENSEMENT DE 2009

45. On a lancé en 2006 les préparatifs du prochain recensement de la population kazakhe et de ses conditions de logement, qui doit se tenir en 2009. Le recensement fera partie intégrante du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010, que l'ONU a prévu de mettre en œuvre entre 2005 et 2014.

46. Dans le cadre de ce programme, un concept du prochain recensement de la population, a été élaboré, puis approuvé par le Gouvernement kazakh (procès-verbal n° 19 du 20 décembre 2005).

47. Les préparatifs et les travaux logistiques et méthodologiques commenceront dès l'adoption en 2006 des textes qui régleront les questions y relatives, notamment les modalités, les délais d'exécution et les responsables des préparatifs et de la conduite du recensement.

48. L'adoption des textes réglementaires engendrera de grandes responsabilités pour les organes exécutifs locaux et certains ministères et départements de la République, ainsi que leurs organes locaux, concernant la préparation et la conduite du recensement. Le Gouvernement reconduira la Commission nationale du recensement dans ses fonctions, avec un statut et des pouvoirs qui lui permettront de régler concrètement les difficultés de fonctionnement, de suivre les activités de préparation et de conduite du recensement, d'apporter une aide pratique à la

solution des problèmes et de confirmer les principales orientations méthodologiques pour le recensement. Des commissions analogues seront rétablies dans les régions du pays.

49. Quant à l'organisation et à la conduite du prochain recensement, il s'agira principalement d'élaborer de manière exacte et scientifique le programme du recensement, dont l'élaboration commencera en 2007, lorsqu'on précisera la méthodologie pour la conduite du recensement et les questions figurant sur les feuilles de recensement. Dans le programme du recensement, on conservera la continuité nécessaire à la comparaison avec les résultats des recensements précédents.

50. Actuellement, les experts et les démographes du Kazakhstan examinent un projet de questionnaire type pour les recensements du cycle de 2010 dans les pays de la CEI. Ce projet a été présenté par le Comité de statistique inter-États de la CEI et comporte une liste de questions organisée en grands ensembles thématiques systématisés: les caractéristiques géographiques et migratoires; les caractéristiques des ménages et des familles; les caractéristiques démographiques et sociales; la natalité; l'éducation; les caractéristiques économiques.

51. Après un examen approfondi du projet et une fois reçues les propositions et observations à son sujet, on approuvera, en tenant compte des spécificités nationales, l'utilisation de cet ensemble d'instruments pour des activités pilotes (d'essai) dans une série de régions du pays.

52. On prévoit de mener un recensement pilote en 2008, qui constituera une répétition générale. Ce n'est qu'après avoir conduit ce recensement que l'on pourra définir plus précisément les dépenses et les sources de financement de ces activités ainsi que les mesures d'économie à prendre. En approuvant la méthodologie et l'ensemble d'instruments, en vérifiant dans la pratique la manière dont sont posées les questions et leur compréhension par la population, on pourra définitivement approuver l'ensemble d'instruments pour le recensement général de 2009. À la différence des précédents recensements, les recensements pilotes seront menés dans trois régions du pays aux conditions naturelles et économiques différentes. Les résultats du recensement pilote permettront de choisir la variante qui garantira les réponses les plus complètes et la plus grande qualité des documents issus du recensement, fixera un délai d'exécution optimal, et sera la plus réaliste en ce qui concerne les effectifs nécessaires et la charge de travail des recenseurs.

53. Dans le courant de l'année 2008, on prendra des mesures visant à assurer que l'ensemble de la population a été prise en compte dans le cadre du recensement et à garantir la qualité des résultats: on précisera les limites des unités administratives et territoriales et l'on mettra en ordre les adresses des localités; on élaborera et on précisera les matériaux cartographiques et l'on dressera des listes d'immeubles.

54. Pour que la population voie le recensement sous un jour positif, tous les habitants du pays seront informés des activités relatives au recensement lors de sa préparation et de sa conduite.

55. Entre 2008 et 2009 on procédera à la sélection et à l'approbation du personnel temporaire pour le recensement ainsi qu'à sa formation lors de séances d'informations spécialement organisées, accompagnées de travaux pratiques et d'une vérification des connaissances.

56. Dans les délais établis, le recensement de 2009 sera mené par des agents de recensement formés, spécialement approuvés par les *akims* (chefs) de district et de ville. Les délais pour la conduite du recensement seront prolongés: en 1999, on a consacré en tout une semaine au recensement. En 2009 on pourrait y consacrer trois semaines.
57. Avant de procéder à l'interrogation des habitants et de les inscrire sur les listes de recensement dans leurs secteurs, les recenseurs effectueront une visite préalable des immeubles (y compris des immeubles non résidentiels) où pourrait vivre la population. En outre, on précisera le nombre total de personnes y vivant et on fixera une heure de visite qui leur convienne.
58. Pendant le temps imparti au recensement de la population de 2009, les recenseurs interrogeront les habitants et rempliront les feuilles de recensement. Les réponses seront notées sans vérification d'identité. Les bureaux des districts de recensement et des secteurs d'instructeurs pourront également recevoir des renseignements directement des citoyens. Les parents ou les membres adultes des ménages fourniront les renseignements concernant les jeunes enfants.
59. À l'issue du recensement, on effectuera des visites de contrôle pour vérifier l'exactitude du recensement. Le délai fixé pour ces visites augmentera également par rapport aux précédents recensements, passant probablement de cinq à 10 jours.
60. Le traitement des documents issus du recensement s'effectuera, comme pour le dernier recensement, dans des centres de calcul régionaux, qui disposeront de réseaux locaux, de serveurs et de numériseurs pour le comptage optique et le traitement de l'information contenue sur les feuilles de recensement de certaines régions de la République. Les données établies dans ces centres seront ensuite transmises au centre d'information et de calcul du Bureau de statistique afin de créer une base de données centralisée.
61. Par une stratégie spécialement mise au point et une méthode de diffusion des données du prochain recensement, on fera en sorte de mettre les informations à disposition en temps voulu, d'élargir l'accès des diverses catégories d'utilisateurs, et de recevoir pratiquement toutes les données dignes d'intérêt, tout en respectant la confidentialité. On prévoit de publier les premiers résultats du recensement quelques mois après sa réalisation.
62. D'après les résultats du recensement, le Bureau de statistique et ses organes territoriaux élaboreront des manuels, des recueils, des communiqués de presse, des publications de presse, des articles et d'autres matériaux statistiques et analytiques à l'intention des utilisateurs.
